

1. Dispositions Générales

Les conditions ci-dessous détaillées s'appliquent, dès la signature du formulaire d'abonnement et de son règlement, de plein droit, à tout souscripteur d'un abonnement S'PRIX ZEN.

2. Conditions de souscription d'un abonnement

La carte d'abonné(e) qui est remise au souscripteur est nominative et strictement personnelle. **Elle comporte un numéro de client, et un emplacement pour la photo de l'abonné(e). Cette photo est obligatoire pour valider l'abonnement. La carte d'abonnée est à présenter à l'institut, à chaque visite.**

Elle est disponible et valable dans l'institut S'PRIX ZEN.

L'abonnement, souscrit lors de la signature de formulaire d'abonnement et le règlement du montant de l'abonnement ou la mise en place d'un prélèvement bancaire, est accessible auprès de l'institut S'PRIX ZEN.

Toutes les personnes physiques peuvent avoir accès aux abonnements, les mineurs (moins de 18 ans lors de la signature du formulaire d'abonnement), devront requérir la signature de leur représentant légal.

Les abonnements peuvent être souscrits au choix du client pour un période définie de trois, six ou douze mois(anticipation). Ou par prélèvement mensuel, sans limitation de durée, **sous condition d'une période d'engagement de quatre mois.**

Dans cette configuration et à l'exception de la 1ère échéance payable le jour de la souscription, le règlement s'effectuera par prélèvements mensuels. **L'abonné(e) pourra mettre un terme à son abonnement en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception auquel il joindra sa carte d'abonné(e), au minimum quinze jours avant la fin de la période d'engagement de quatre mois et à tout moment à sa convenance au delà de cette période.**

A défaut de résiliation sans restitution de la carte d'abonné(e), l'abonnement ainsi que le prélèvement associé, se renouvèleront tacitement.

3. Paiement de l'abonnement

3.1 Le prix de l'abonnement est celui qui concorde à la période d'abonnement choisie et à la date de souscription (10 ou 20 du mois) et qui figure sur le formulaire d'abonnement.

3.2 Le paiement de l'abonnement peut être réalisé par une tierce personne que l'abonné(e), en revanche, le payeur est obligatoirement majeur ou mineur émancipé. Le payeur se porte garant du respect, par l'abonné(e), des présentes des conditions générales.

3.3 Lorsque l'abonné(e) opte pour le règlement par prélèvement mensuels, le premier paiement est réalisé le jour même de la souscription. Le premier prélèvement sera effectué au cours du mois suivant, en fonction de la ou des date(s) de prélèvement(s) fixée(s) par chaque institut. Une demande d'autorisation de prélèvement est impérativement complétée et signée lors de la souscription, contre remise d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

3.4 **Lorsque le prélèvement est rejeté, l'abonnement sera suspendu. Le paiement de la ou des somme(s) due(s), augmenté des éventuels frais de rejets bancaires imputés à l'institut, devront être réglés par le client auprès de l'institut.** Il appartient à ce dernier

de poursuivre ou de mettre un terme à l'abonnement. La succession de trois rejets entraînera de plein droit, la résiliation de l'abonnement.

3.5 L'abonné(e) qui désire changer d'établissement bancaire (domiciliation ou changement de compte à prélever), doit signaler à son institut le retrait de son autorisation de prélèvement et lui demander de lui remettre un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement qu'il retournera, dans les plus brefs délais, complété et signé, accompagné d'un RIB ou RIP correspondant au compte à prélever et ce, de façon à ce qu'il ne puisse y avoir un incident de paiement.

3.6 Des frais d'inscription d'un montant de 9,00 € seront payables, une seule fois, lors de la souscription, en sus du prix de l'abonnement. Lors d'un éventuel renouvellement d'abonnement, ces frais ne seront pas facturés à nouveau.

4. Avantages liés au statut d'abonné(e) (autre les tarifs préférentiels réservés aux abonné(e)s)

4.1 l'accès aux tarifs HAPPY HOURS: L'abonné(e) profite de tarifs encore plus avantageux lorsqu'il se rend dans son institut S'RIX ZEN, durant les heures ou journées creuses définies par chaque institut proposant le principe d'abonnement. Ces happy hours et tarifs abonnés sont prédéfinis par un affichage dans chaque institut. L'abonné(e)s devra, pour profiter de ces offres, présenter sa carte.

4.2 Une offre exclusive mensuelle sur des produits ou prestations sélectionné(e)s.

5. Résiliation anticipée de l'abonnement

5.1 L'abonné(e) ne peut résilier son abonnement avant la fin de la période d'abonnement souscrite que pour motifs légitimes (décès, hospitalisation ou maladie de longue durée, incarcération, déménagement à l'étranger), par courrier recommandé avec accusé réception joints de tout justificatif nécessaire. A défaut, la demande de résiliation ne sera pas prise en compte et ne le deviendra qu'à compter de la restitution de la carte d'abonnée auprès de l'institut. En cas d'acceptation par l'institut, la résiliation interviendra 7 jours à compter de la date d'envoi du courrier RAR, ou de la date de restitution de la carte d'abonné(e) et, le cas échéant, lors du règlement des échéances à solder. L'institut ne pourra pas vous rembourser d'abonnement non consommé, l'arrêt des prélèvements mensuels à compter de sa prise d'effet. La fermeture définitive de l'institut S'RIX ZEN constituera de plein droit un motif légitime de résiliation. Il sera procédé au remboursement des sommes couvrant la période d'abonnement non consommée à compter de ladite fermeture ou à l'arrêt des prélèvements mensuels, sauf hypothèse de liquidation judiciaire.

5.2 A défaut de motif légitime, le prix de l'abonnement reste dû soit par la poursuite des prélèvements mensuels (seulement en cas de résiliation unilatérale par l'abonné(e) du contrat d'abonnement au cours des quatre premiers mois), soit par la conservation du paiement initial effectué par l'abonné par carte bancaire ou espèces. Toute interruption du prélèvement mensuel ou demande de rejet (auprès de la banque) par l'abonné(e) intervenant au cours de la période incompressible de quatre mois donnera lieu au paiement de l'intégralité de ladite période, le cas échéant par la voie du recouvrement forcé.

6. Suspension de l'abonnement

Le contrat ne peut être suspendu momentanément par l'abonné pour quelque motif que ce soit -notamment congé maternité, vacances, cessation d'activité). Toute demande de

suspension sera assimilée à une résiliation unilatérale du contrat d'abonnement selon les conditions de l'article 5.2 ci-dessus.

En outre, l'abonné(e) ne pourra se prévaloir de l'absence d'utilisation totale ou partielle de la carte d'abonné(e) pour obtenir le remboursement de tout ou partie des sommes prélevées ou versées lors de la souscription de l'abonnement sauf cas prévu par l'article 5.1.

Toutefois, la fermeture temporaire de l'institut S'PRIX ZEN pour une durée supérieure à 21 jours consécutifs, constituera un motif légitime de suspension du contrat d'abonnement pour la durée de la fermeture.

7. Perte ou vol

L'abonné(e) doit informer son institut de la perte ou du vol de sa carte d'abonné(e) dans les meilleurs délais. Il sera procédé avec frais (9euros) à une nouvelle édition de la carte, sur présentation du formulaire d'abonnement souscrit lors de l'acquisition de la carte.

8. Utilisation frauduleuse de la carte d'abonné(e)

Fausse déclaration, souscription de l'abonnement, falsifications de la carte ou de pièces jointes, utilisation par un tiers de l'abonnement...) entraînera la résiliation immédiate du contrat d'abonnement et le retrait de la carte d'abonné(e) sans préjudice de poursuites judiciaires.

9. Informatique et liberté

Les données recueillies pour la gestion de l'abonnement font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'abonné(e) bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives le concernant et le cas échéant, d'un droit de rectification.

Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur l'ensemble des données le concernant qui seraient inexactes, incomplètes ou périmées ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motifs légitimes, à ses données à caractères personnels qui peut s'exercer par courrier auprès de l'institut qui a délivré l'abonnement et dont les coordonnées figurent au recto.

10. Formulaire consentement des données

En souscrivant à cet abonnement vous donnez l'autorisation à votre institut d'utiliser vos données pour vous envoyer des mails, des SMS et vous acceptez le traitement de vos données personnelles afin de profiter d'offres promotionnelles